

Chers Amis,

En vous souhaitant la bienvenue ce soir, je tiens à vous remercier très chaleureusement d'avoir accepté, dans ces moments difficiles pour beaucoup, de prendre sur votre temps de travail ou de détente, afin de participer à cette Assemblée Générale de l'Association DROIT ET PROCEDURE.

Cette Assemblée, je souhaite qu'elle soit bien sûr une rencontre conviviale entre ses membres, mais également l'occasion de partager nos réflexions sur nos activités communes.

Avant de vous présenter le compte rendu de l'activité de l'Association durant cette année 2008, je passe la parole à notre chère trésorière Roberte H. MARTIN pour son rapport financier.



Vous le voyez, grâce à la vigilance de notre trésorière et à son souci constant de ménager des dépenses, les finances de l'Association sont en ordre et le budget équilibré.

Il faut l'en féliciter et l'en remercier.

Il m'appartient maintenant de vous soumettre mon *rapport moral* puisque voilà déjà un an qu'il m'a été fait honneur d'être porté à la présidence de DROIT ET PROCEDURE.

Avant toute chose, et par tradition, il nous faut rendre un hommage à ceux de nos membres disparus cette année.

Patrice GATTEGNO, qui avait adhéré à l'Association la même année que moi,

Michel MORRIS,

et Serge BRILLATZ, grande figure de notre Association et dont nous gardons en mémoire la finesse d'esprit et l'extrême convivialité.

C'est d'ailleurs sous son nom que le 20 octobre j'ai décerné cette année le prix DROIT ET PROCEDURE au lauréat du CAPA de PARIS ayant obtenu la meilleure note de plaidoirie civile (18/20), Mademoiselle Claire JOUFFREY.

Je souhaiterais également associer à cet hommage Maurice RIBADEAU-DUMAS, père de notre confrère Bernard RIBADEAU-DUMAS, ainsi que mon ancien Associé Yves NEVEU, décédé au mois de juillet, qui, s'il n'était pas membre de l'Association, était intervenu à plusieurs reprises à ses colloques dans son domaine d'excellence des procédures collectives.

Notre Association est vivante puisqu'elle a enregistré 16 nouvelles adhésions en 2008 (1 professeur de droit, 2 magistrats, 1 avocat aux Conseils, 13 avocats), comptant aujourd'hui 315 membres inscrits. C'est donc en nombre une des plus importantes du Palais et du monde judiciaire.

En commençant ces propos, je dois vous faire l'aveu de l'appréhension que représentait pour moi la présidence d'une institution telle que DROIT ET PROCEDURE.

Mais ces craintes et ces alarmes ont été d'emblée levées par la confiance, l'amitié et le dévouement incessants que m'ont témoignés les membres et anciens membres de notre Conseil d'Administration, à commencer par mes prédécesseurs immédiats, Jean-Louis BIGOT et Antoine GENTY, qui m'ont été d'un soutien sans faille par leurs conseils et leur disponibilité.

Tout au long de l'année et lors des dix conseils d'administration que nous avons tenus, les anciens comme les plus jeunes ont toujours su dans leurs réflexions, leurs propositions et leurs initiatives concourir à la bonne marche de l'Association et la prise de décision dans l'intérêt commun.

Je tiens ce soir, au nom de vous tous, à les en remercier de la façon la plus enthousiaste et la plus chaleureuse, avec une mention toute particulière pour notre « *secrétaire perpétuelle* », Brigitte REGNAULT, qui sait en toutes occasions résoudre vite, bien et avec discrétion, toute difficulté qui peut se présenter.

Mais il faut également que vous sachiez que l'Association serait paralysée sans le concours de tous les instants de sa secrétaire Véronique JEANDE. Toujours présente, toujours disponible, toujours efficace et toujours souriante, elle est la cheville ouvrière de la communication entre les membres, de la préparation des réunions, colloques et manifestations, de la tenue et de la mise à jour des fichiers, du site internet et autres documents sociaux.

Elle pense à tout, elle répond à tous, et nous lui devons beaucoup pour la bonne marche de DROIT ET PROCEDURE.

J'en viens maintenant aux activités et travaux de l'Association au cours de l'année 2008.

Si le nombre de manifestations organisées (2 réunions d'information et le colloque) n'a pas été à la hauteur de nos espérances, cela tient d'abord aux autres travaux pour lesquels l'Association a été mise à contribution.

Il y eut d'abord la finalisation du VADE MECUM sur la procédure civile au Tribunal de Grande Instance de PARIS.

Rédigé, discuté et arbitré sous l'égide de mon prédécesseur, avec Monsieur MAGENDIE alors qu'il était encore Président du Tribunal, il a fallu reprendre les discussions avec Monsieur le Président DEGRANDI et le Bâtonnier CHARRIERE-BOURNAZEL, pour aboutir en définitive à la signature officielle de ce protocole le 3 juin 2008. Tous les membres du conseil y ont participé avec une implication toute particulière de Bruno CHAIN, d'Antoine GENTY, de Jean-Louis BIGOT et de Julie COUTURIER.

Les agendas très chargés du Président du Tribunal et du Bâtonnier nous ont empêchés à ce jour d'organiser une grande réunion portant sur la mise en œuvre de ce VADE MECUM, mais cette réunion est aujourd'hui programmée pour le mois de février prochain.

Il a fallu ensuite établir pour le Conseil de l'Ordre de PARIS et dans la plus grande urgence une note critique sur le projet (aussitôt avorté) de déjudiciarisation de la saisie immobilière. Cette analyse, rédigée par Gustave JOHANET, Daniel PAQUET et Antoine GENTY, vous avez pu en prendre connaissance sur le site internet de l'Association.

Parallèlement, est intervenu en mai 2008 le RAPPORT MAGENDIE II relatif à la procédure devant la Cour d'Appel.

Là encore, le Conseil d'Administration s'est mis à l'ouvrage pour établir une étude dans le cadre d'une critique constructive, remarquablement menée à bien par Sébastien REGNAULT, Antoine GENTY, Jean-Louis BIGOT et Jérôme HOCQUARD.

Cette étude que Jean-Louis BIGOT a présentée avec moi au Conseil de l'Ordre de PARIS a été par ailleurs transmise aux services de la Première Présidence de la Cour et mise en ligne sur le site internet de DROIT ET PROCEDURE.

Une étude similaire est en cours de réalisation sur le rapport que le Doyen GUINCHARD a remis au Garde des Sceaux le 30 juin 2008.

Comme Jean-Louis BIGOT qui siégeait à la Commission MAGENDIE, Hélène POIVEY-LECLERCQ était membre de la commission ayant réalisé ce rapport sur « *L'AMBITION RAISONNEE D'UNE JUSTICE APAISEE* ». DROIT ET PROCEDURE avait d'ailleurs été spécifiquement entendue le 29 février 2008 par la Commission GUINCHARD, étant représentée par Brigitte REGNAULT et Antoine GENTY, son ancien Président.

L'analyse de ce rapport a donc été confiée par le Conseil d'Administration à Stéphane LATASTE et Michel BERTIN pour le volet *DROIT PENAL*, à Elisabeth FLICHY-MAIGNE et Véronique MARRE pour le volet *DROIT DE LA FAMILLE* et à Clémence BERTIN-AYNES et Sébastien REGNAULT pour le volet *DROIT MOBILIER ET IMMOBILIER*, le tout sous l'expertise d'Hélène POIVEY-LECLERCQ.

Cette étude pourra je l'espère être publiée et adressée aux services du Garde des Sceaux dans le courant du premier trimestre 2009.

En octobre, DROIT ET PROCEDURE a été sollicitée par l'Association DROIT ET COMMERCE dans le cadre du projet de réforme OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) afin de participer à la relecture dans le domaine des sûretés des nouveaux actes uniformes réglementant le Droit des Affaires.

Roberte H. MARTIN et Gustave JOHANET ont été mandatés à cette fin.

Je mentionnerai encore la participation d'Hélène POIVEY-LECLERCQ, de Julie COUTURIER et de Hugues LETELLIER sous le « *label* » DROIT ET PROCEDURE, à la Convention Nationale des Avocats qui s'est tenue à LILLE du 16 au 18 octobre. Leurs interventions respectives furent des succès mérités.

Je rappellerai enfin l'activité incessante que consacrent plusieurs de nos membres à l'enseignement et à la formation des élèves-avocats, dans le cadre du module de Procédure Civile à l'E.F.B. de PARIS.

Vous le savez, depuis maintenant plusieurs années, c'est Antoine GENTY qui en assure la coordination. Il me paraît aujourd'hui qu'après un tel investissement auquel nous devons rendre hommage, le relais doit être transmis, ou du moins partagé, et je ne doute pas de la fougue des volontaires.

Notre première réunion d'information-débat du 3 avril avait pour thème « *LA DISTRIBUTION DES PRIX* ».

C'était là un sujet technique mais ô combien utile aux praticiens puisqu'il concerne le plus souvent l'aboutissement d'un dossier. Les 119 inscriptions à cette réunion en témoignent.

Le thème a été traité par nos trois « *prix d'excellence* » de DROIT ET PROCEDURE qu'étaient Julie COUTURIER, Céline RANJARD-NORMAND et Alain PROVANSAL, auxquels s'est jointe Madame Nathalie MATTEOLI, Avocat et Responsable du Séquestre Juridique de l'Ordre de PARIS.

Le colloque du 10 octobre procédait d'une démarche tournée vers l'avenir puisqu'il portait sur « *L'AVOCAT FACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA PREUVE* ».

Si ce colloque qui s'est déroulé à l'Auditorium de la Maison du Barreau n'a pas réuni un nombre justifié de participants (82), cette déception quantitative a été largement compensée par la qualité des interventions, et en premier chef celle du Professeur Claude LUCAS de LEYSSAC qui nous a tous subjugués par la clarté scientifique de ses réflexions sur le droit de la preuve du troisième millénaire.

Sont ensuite intervenus Monsieur Laurent CARON, Avocat au Barreau de PARIS, nous apportant toutes les précisions souhaitées sur l'identification et l'authentification des actes, puis Guillaume LE FOYER DE COSTIL qui nous a permis d'appréhender l'univers de la signature électronique.

Enfin, le Bâtonnier Gérard SABATER nous a ouvert les yeux sur la télé-procédure, c'est-à-dire la dématérialisation des procédures juridictionnelles, laquelle entrera largement en vigueur le 1^{er} janvier prochain.

Le 20 novembre, c'est en partenariat avec l'Association des Juristes en Arbitrages (AJA) que DROIT ET PROCEDURE a organisé la réunion-débat portant sur « *L'ARBITRAGE FACE AUX EVOLUTIONS CONTEMPORAINES* ».

Dans la Salle des Criées du Tribunal, dont les micros ne fonctionnaient pas, les intervenants se sont parfaitement fait entendre auprès des 86 inscrits à cette réunion.

C'est d'abord Monsieur Antoine ADELIN, Avocat à PARIS, qui nous a dressé le tableau comparatif de l'arbitrage et des modes alternatifs de règlement des conflits (MARC). Monsieur JONGLEZ de LIGNE a ensuite abordé la question plus technique des clauses d'arbitrage et de leur portée au regard des modalités pratiquées par la justice étatique.

Xavier NORMAND-BODARD a, de façon très juste, souligné l'importance de PARIS comme place internationale d'arbitrage, et surtout le fait que les avocats parisiens étaient aussi bien outillés que leurs homologues anglo-saxons pour intervenir dans le cadre des procédures d'arbitrage internationales, en particulier grâce à la résolution adoptée par le Conseil de l'Ordre le 26 février 2008 sur l'intervention de Madame Laurence KIFFER, membre de DROIT ET PROCEDURE, et ceci en réponse à une appréciation éminemment critiquable des lobbies de common law.

Enfin, Madame Mirèze PHILIPPE a évoqué avec beaucoup de conviction la place des femmes juristes dans le monde de l'arbitrage.

J'en viens maintenant aux aspects plus ludiques et conviviaux de l'activité 2008 de notre Association.

Ils ne sont sans doute pas assez substantiels, je vous le concède, et l'on pourrait envisager de les développer sur les propositions qui pourraient être faites par chacun d'entre vous.

Quoi qu'il en soit, notre dîner annuel qui se déroule maintenant traditionnellement au Polo de Bagatelle grâce à l'amitié de notre confrère Jean-Luc CHARTIER, et qui s'est tenu cette année avec une longueur d'avance le 28 mai, a réuni 125 participants, membres de l'Association et invités.

Parmi ces derniers, nous avons été particulièrement sensibles à la présence du Doyen GUINCHARD, du Président DEGRANDI, de Monsieur GRANSARD, Président de la Chambre Nationale des Avoués, et de Mesdames Marie-Alette et Marie-Dominique TRAPET, qui représentaient respectivement la Chancellerie et Monsieur le Premier Président MAGENDIE.

Le 11 juin, DROIT ET PROCEDURE n'a pas manqué d'être présente à la 4^{ème} Journée des Associations du Barreau de PARIS qui s'est déroulée Place Dauphine.

Le stand tenu en roulement par les membres du Conseil d'Administration qui ont fait preuve d'une humeur enjouée et printanière, a reçu de nombreuses visites, à commencer par celle du Bâtonnier. Les photographies disponibles sur le site internet témoignent de cette bonne humeur et de cette ambiance festive, et je vous convie de nouveau à participer à cette rencontre lors de la prochaine manifestation en 2009.

Le voyage de DROIT ET PROCEDURE s'est déroulé cette année du 25 octobre au 2 novembre sur les rives de « l'Arabie heureuse » grâce au dévouement toujours renouvelé de Daniel PAQUET et de Marie-Françoise.

Les participants ont ainsi pu découvrir les contrastes étonnants des sites spectaculaires et des cités futuristes du Golfe Persique. L'ambiance de cette chevauchée a été, m'a-t-on dit, on ne plus ensoleillée et j'invite les voyageurs à en transcrire le récit sur le site de l'Association.

Je ne peux terminer ce panorama de l'année 2008 sans évoquer les récentes élections ordinaires de PARIS.

Elles furent à la fois un regret et une joie.

Un regret de n'avoir pas vu couronnée de succès la candidature au Bâtonnat de notre ancien Président, Xavier NORMAND-BODARD. Mais ce n'est certainement pas sa détermination et son engagement qui ont manqué dans sa campagne magnifique, qui ne sera pas vaine, tant elle a révélé quelles devaient être les valeurs essentielles de l'avocat et du Barreau de PARIS.

Une joie ensuite, s'agissant de l'élection au Conseil de l'Ordre – et aux cinq premières places !
– de cinq des membres de notre Association.

Monsieur le Bâtonnier BURGUBURU,

Jean-Yves LE BORGNE (élu dès le premier tour de scrutin)

et, avec des scores époustouffants, Julie COUTURIER et Hélène POIVEY-LECLERCQ,
membre et ancien membre du Conseil d'Administration.

Enfin, Hugues LETELLIER, notre plus jeune compétiteur.

Pour le Conseil de l'Ordre, c'est un grand chelem de DROIT ET PROCEDURE.

Nous devons assurément en être fiers ...

Consciente de son rôle auprès de l'Ordre, DROIT ET PROCEDURE poursuivra les missions qui
lui seront confiées dans un rapport de confiance réciproque !

Quand aux élections au Conseil National des Barreaux, mêmes si les résultats officiels ne
seront proclamés que demain matin, nous savons que plusieurs membres de DROIT ET
PROCEDURE rejoindront cette institution nationale et nous aurons rapidement l'occasion de les
en féliciter.

Accordez-moi encore un instant pour évoquer l'avenir, cet avenir qu'il vous appartient de
construire par les propositions que vous ferez et votre engagement renouvelé au service de
DROIT ET PROCEDURE.

Tel est le rapport que je soumets à vos questions et à votre approbation.

Vincent DRAGO
Président de DROIT ET PROCEDURE

Paris, le 15 décembre 2008